



**DECRET N°014/2024/ABD/PYO**  
**PORTANT NOMINATIONS POUR L'ANNEE PASTORALE 2024-2025**  
**(14)**

Je soussigné, Monseigneur Paul Yembuaro OUEDRAOGO, Archevêque Métropolitain de Bobo-Dioulasso, par la grâce de Dieu et la bienveillance du Siège Apostolique,

- Considérant la Bulle Pontificale du 13 novembre 2010 portant ma nomination comme Archevêque Métropolitain de Bobo-Dioulasso,
- Considérant la prise de possession canonique du Siège Métropolitain de Bobo-Dioulasso survenue le 19 décembre 2010,
- Pour la gloire de Dieu et pour le bien de la famille diocésaine,

**Décide et décrète :**

**ARTICLE I : DES CURÉS**

- 1- Monsieur l'Abbé **Dominique SAWADOGO**, précédemment Administrateur du Pôle Belle-Ville de la Cathédrale Notre Dame de Lourdes, est nommé Curé de la Paroisse Saint Joseph de Belle-Ville (secteur 29), avec résidence à la Cathédrale.
- 2- Monsieur l'Abbé **Achille SANOU**, précédemment Administrateur du Pôle de Gonkoro, est nommé Curé de la Paroisse Saint Paul VI de Gonkoro.
- 3- Monsieur l'Abbé **Narcisse Parfait SOME**, précédemment en mission Fidei Donum en Espagne, est nommé Curé de la Paroisse Saint Paul de Toussiana.

**ARTICLE II : DES VICAIRES PAROISSIAUX**

- 4- Monsieur l'Abbé **André Fompié BARRO**, précédemment Accompagnateur au Grand Séminaire Saint Pierre Saint Paul de Kossoghin / Ouagadougou, est nommé Vicaire à la Paroisse Cathédrale Notre Dame de Lourdes.
- 5- Monsieur l'Abbé **André KAMBOU**, Aumônier Adjoint à l'Aumônerie des Jeunes, Lycées et Collèges, Universités et Grandes Ecoles, est nommé Vicaire à la Paroisse Saint Joseph de Belle-Ville (secteur 29), avec résidence à la Cathédrale.
- 6- Monsieur l'Abbé **Sa Yaya Nestor**, précédemment Aumônier Principal à l'Aumônerie des Jeunes, Lycées et Collèges, Universités et Grandes Ecoles, est nommé Vicaire à la Paroisse Saint André, Aumônerie Militaire.
- 7- Monsieur l'Abbé **Christian K. SANON**, précédemment Vicaire à la Paroisse Cathédrale Notre Dame de Lourdes, est nommé Vicaire à la Paroisse Notre Dame des Apôtres des Secteurs 24 et 33.



- 8- Monsieur l'Abbé **Marc Karim KONKOBO** précédemment Directeur du Centre de Formation des Catéchistes (CFC) de Orodara, est nommé Vicaire à la Paroisse Saint Paul de Toussiana.
- 9- Monsieur l'Abbé **Anatole KERE**, précédemment Administrateur de la Paroisse Saint Paul de Toussiana, est nommé Vicaire à la Paroisse Notre Dame de l'Assomption de Nasso-Koumi.
- 10- Monsieur l'Abbé **Hyacinthe SANOU**, précédemment en mission Fidei Donum en France, est nommé Vicaire à la Paroisse Notre Dame d'Afrique de Orodara.
- 11- Monsieur l'Abbé **Benjamin Evariste DAMBRE**, précédemment Vicaire à la Paroisse Cathédrale Notre Dame de Lourdes, est nommé Vicaire à la Paroisse Notre Dame d'Afrique de Orodara.
- 12- Le Frère **Guillaume AWOUTOU**, Diacre de la Congrégation des Fils de Marie Immaculée (FMI), affecté par ses Supérieurs dans l'Archidiocèse de Bobo-Dioulasso, est nommé à la Paroisse Notre Dame du Cénacle pour son service diaconal.

### ARTICLE III : DES ADMINISTRATEURS DE PÔLES

- 13- Monsieur l'Abbé **Jean-Prosper SANOU**, précédemment Coopérateur pour le Pôle du Secteur 23, est nommé Administrateur dudit Pôle, avec résidence au Presbytère de Colma.

### ARTICLE IV : DES COOPÉRATEURS

- 14- Monsieur l'Abbé **Fidèle Rodrigue SANOU**, précédemment Vicaire à la Paroisse Notre Dame de l'Assomption de Nasso-Koumi, est nommé Coopérateur pour le Pôle du Secteur 23, avec résidence au Presbytère de Colma.

### ARTICLE V : DES AUMÔNIERS

- 15- Monsieur l'Abbé **Philippe Hermann SANON**, précédemment formateur au Petit Séminaire de Nasso, est nommé Aumônier Principal à l'Aumônerie des Jeunes, Lycées et Collèges, Universités et Grandes Ecoles.
- 16- Monsieur l'Abbé **Alain Sinwènè SANOU**, précédemment Vicaire à la Paroisse Notre Dame des Apôtres des Secteurs 24 et 33, est nommé Aumônier Adjoint à l'Aumônerie des Jeunes, Lycées et Collèges, Universités et Grandes Ecoles.
- 17- Monsieur l'Abbé **Joseph TRAORE**, précédemment en Mission d'Etudes à l'USTA à Ouagadougou, est nommé Responsable de la santé des Prêtres, avec résidence à Germain Nadal.

### ARTICLE VI : MAISONS DE FORMATION

- 18- Monsieur l'Abbé **Paul Oula TRAORE**, précédemment mis à la disposition de la Conférence Episcopale Burkina-Niger (CEBN), pour l'Aumônerie de l'UCAO/UUB, est nommé formateur au Petit Séminaire de Nasso.



## ARTICLE VII : CENTRE DE FORMATION DES CATECHISTES A ORODARA

- 19- Monsieur **Désiré SANOU**, précédemment Formateur au Centre de Formation des Catéchistes (CFC) de Orodara, est nommé Directeur dudit centre.
- 20- Monsieur l'Abbé **Benjamin Evariste DAMBRE**, précédemment Vicaire à la Paroisse Cathédrale Notre Dame de Lourdes, est nommé cumulativement avec sa charge de vicaire paroissial, Assistant ecclésiastique au Centre de Formation des Catéchistes (CFC) de Orodara.

## ARTICLE VIII : DES STAGIAIRES

- 21- Monsieur l'Abbé **Sylvain KOALA**, Grand Séminariste en 2<sup>ème</sup> année de théologie, est nommé Stagiaire au Petit Séminaire de Nasso.
- 22- Monsieur l'Abbé **Isidore KISSOU**, Grand Séminariste en 2<sup>ème</sup> année de théologie, est nommé Stagiaire à la Paroisse Notre Dame d'Afrique de Orodara.
- 23- Monsieur l'Abbé **Ernest DEMBELE**, Grand Séminariste en 2<sup>ème</sup> année de théologie, est nommé Stagiaire à la Paroisse Notre Dame des Rizières de Bama.
- 24- Monsieur l'Abbé **Jean KOTE**, Grand Séminariste en 2<sup>ème</sup> année de théologie, est nommé Stagiaire à la Paroisse Saint Jean-Paul II de Lafiabougou.
- 25- Monsieur l'Abbé **Mathurin NAGANDA**, Grand Séminariste en 2<sup>ème</sup> année de théologie, est nommé Stagiaire à la Paroisse Notre Dame de Nazareth de Koundougou.

## ARTICLE VII : DES RÉSIDENCES

- 26- Monsieur l'Abbé **Maurice Kalfa SANOU**, précédemment en résidence à la Paroisse Notre Dame des Rizières de Bama, est nommé en résidence au Presbytère de Colma ;

## ARTICLE VIII : DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Toutes ces nominations, sauf dispositions contraires notifiées aux intéressés, prennent effet à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024, date de la Rentrée Pastorale du Diocèse.

### Notanda :

1. *Les Vicaires Paroissiaux sont des Vicaires à Temps plein. Les Coopérateurs sont des Vicaires de Structures en évolution vers une Paroisse formellement érigée, ou des Vicaires pour les services qui leur sont demandés par les Curés ou les Administrateurs.*
2. *Les passations de service (documents écrits et signés par les responsables entrants et les responsables sortants) devront être terminées avant le 30 août 2024 : c'est dès la fin de l'année pastorale qu'il faut commencer à les préparer. C'est la version finale qui doit être co-signée et reliée.*



3. La passation de service entre Curés est présidée par le Vicaire Général.
4. La passation de service entre Economes est présidée par l'Econome Diocésain.
5. La passation de service doit précéder la prise de service de la nouvelle fonction.
6. Préparez déjà les déménagements et emménagements pour qu'ils ne débordent pas au-delà du 15 septembre.

Fait à Bobo-Dioulasso, le 06 juin 2024

Abbé Lucien NANAMA

† Paul Y. OUEDRAOGO



Chancelier



Archevêque